



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.5/48/67  
31 janvier 1994  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 123 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Financement de l'élargissement de la Mission d'observation des  
Nations Unies en Afrique du Sud

Rapport du Secrétaire général

### INTRODUCTION

1. Par sa résolution 772 (1992) du 17 août 1992, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à déployer en Afrique du Sud, à titre d'urgence, des observateurs des Nations Unies en nombre voulu et de la manière qu'il jugeait nécessaire pour mener une action efficace face aux problèmes évoqués dans son rapport au Conseil de sécurité<sup>1</sup>, en coordination avec les mécanismes créés en vertu de l'Accord national de paix. Le Conseil a également invité le Secrétaire général à aider à renforcer les mécanismes créés en vertu de l'Accord national de paix, en consultation avec les parties intéressées, en l'occurrence : a) le Comité national de la paix, b) la Commission Goldstone et c) le Secrétariat national pour la paix. Il s'agissait notamment de déployer des efforts en vue de mettre définitivement fin aux actes de violence et d'intimidation et d'aider à créer un climat propice aux négociations devant aboutir à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

2. Agissant conformément au mandat qui lui avait été confié, le Secrétaire général a créé à la mi-septembre 1992 la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) dont l'effectif total comprenait 63 fonctionnaires internationaux, dont 50 observateurs et un personnel d'appui de 13 fonctionnaires. En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par la résolution 46/187 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1992-1993, il a autorisé des engagements de dépenses à concurrence de 1 million de dollars pour la phase initiale de la Mission allant de la mi-septembre au 30 novembre 1992. Par la suite, il a présenté des prévisions de dépenses révisées pour la période allant de la mi-septembre 1992 au 31 décembre 1993 (A/C.5/47/79) à l'Assemblée générale qui a ouvert un crédit de 13 044 900 dollars au chapitre 2 du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

3. Le 22 décembre 1992, le Secrétaire général a, dans le document S/25004, rendu compte de façon détaillée au Conseil de sécurité, notamment, des conclusions de ses envoyés spéciaux et des activités de la MONUAS. Dans le rapport, il manifestait également son intention de renforcer la Mission en lui adjoignant 10 observateurs supplémentaires dont l'envoi a ultérieurement été autorisé par le Conseil de sécurité<sup>2</sup> le 14 février 1993. Depuis 1993, la situation en Afrique du Sud a évolué à un rythme accéléré et il est devenu de plus en plus évident que la plupart des partis politiques sont acquis à l'idée de tenir des élections à une assemblée constituante, élections prévues pour le 27 avril 1994. Le 29 septembre 1993, le Secrétaire général a demandé au Conseil de sécurité de l'autoriser à augmenter de 40 le nombre des observateurs, ce qui porterait l'effectif total à 100 observateurs, afin de renforcer la sécurité et la stabilité dans le pays pendant cette période de transition<sup>3</sup>, demande à laquelle le Conseil de sécurité a accédé<sup>4</sup>.

4. Après avoir examiné le rapport sur le financement de la MONUAS (A/C.5/48/28) et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)<sup>5</sup>, l'Assemblée générale a approuvé, au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, l'ouverture d'un nouveau crédit de 8 994 100 dollars au titre des activités de la Mission pour la période allant du 1er janvier au 31 juillet 1994.

5. Le 23 novembre 1993, le Président du Conseil de sécurité a publié, au nom du Conseil, une déclaration<sup>6</sup> dans laquelle il se félicitait de l'heureux aboutissement du processus de négociations multipartites ainsi que de la conclusion, dans ce contexte, d'accords relatifs à une constitution intérimaire et une loi électorale, et invitait le Secrétaire général à hâter la préparation d'un plan qui pourrait être utilisé au cas où l'Organisation des Nations Unies serait appelée à jouer un rôle dans le processus électoral en Afrique du Sud. A sa première réunion, le 7 décembre 1993, le Conseil exécutif de transition (TEC) a approuvé une résolution qui avait été adoptée la veille par le Conseil de négociations multipartites (MPNC) et qui demandait notamment à l'ONU de fournir "un nombre suffisant d'observateurs internationaux pour surveiller le processus électoral et coordonner les activités des observateurs envoyés par l'OUA, l'Union européenne et le Commonwealth, ainsi que ceux envoyés par des gouvernements". Par sa résolution 48/159 A du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, notamment, de planifier plus rapidement le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans le processus électoral, en consultation avec le Conseil de sécurité et en coordination avec les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth et de l'Union européenne, et lui demandait aussi de donner suite au plus tôt à la demande d'assistance électorale émanant des autorités provisoires de l'Afrique du Sud, en gardant à l'esprit que la date des élections était fixée au 27 avril 1994. En conséquence, une équipe d'enquête a été dépêchée en Afrique du Sud le 9 décembre 1993 pour évaluer les ressources dont l'Organisation des Nations Unies aurait besoin pour répondre aux demandes d'assistance électorale qui lui étaient présentées.

6. En application des résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité, et compte tenu des progrès réalisés dans le processus de paix et de l'élargissement prévu du rôle de la MONUAS, le Secrétaire général a avisé le Président du Conseil de sécurité le 13 décembre 1993 qu'il entendait nommer un

/...

représentant spécial pour l'Afrique du Sud pour l'aider à donner suite aux décisions et résolutions pertinentes concernant ce pays et coordonner son action avec les autres missions internationales d'observation des élections, comme le demandait le Conseil exécutif de transition<sup>7</sup>. Dans sa note du 16 décembre 1993<sup>8</sup>, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil approuvaient cette proposition.

7. Par sa résolution 894 (1994) du 14 janvier 1994, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la question de l'Afrique du Sud (A/48/845-S/1994/16 et Add.1) et approuvé les propositions qu'il contenait au sujet du mandat et de l'effectif de la MONUAS, y compris celles qui avaient trait à la coordination des activités des observateurs internationaux fournis par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth et l'Union européenne, ainsi que par toute autre organisation intergouvernementale ou par des gouvernements.

8. Dans son rapport<sup>9</sup>, le Secrétaire général a proposé que le mandat de la MONUAS soit élargi de manière à inclure l'observation des élections prévues pour le 27 avril 1994. Dans le cadre du mandat élargi proposé, la MONUAS serait chargée des tâches ci-après :

a) Observer les actions de la Commission électorale indépendante et de ses organes sous tous leurs aspects et à tous les stades du processus électoral, pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec la tenue d'élections libres et régulières en vertu de la loi relative à la Commission électorale indépendante et de la loi électorale;

b) Observer le degré de liberté d'organisation, de mouvement, d'assemblée et d'expression durant la campagne électorale et déterminer si les mesures prises pour que les partis politiques et alliances jouissent de ces libertés sans entrave et sans faire l'objet d'actes d'intimidation sont adéquates;

c) Vérifier si les forces de sécurité respectent les dispositions des lois pertinentes et les décisions du Conseil exécutif de transition;

d) Vérifier si les dispositions de la loi relative à la Commission indépendante des médias et de la loi relative à l'Office indépendant de radiotélédiffusion sont appliquées de manière satisfaisante;

e) Vérifier si les efforts menés par les autorités électorales et d'autres parties intéressées pour assurer la formation des électeurs sont suffisants et permettront aux électeurs de disposer d'informations adéquates tant sur la signification des élections que sur les aspects relatifs à la procédure;

f) S'assurer que les électeurs qualifiés ne se voient pas refuser les cartes d'identité ou cartes d'électeur temporaires nécessaires pour exercer leur droit de vote;

g) S'assurer que le jour dit, les élections se déroulent dans un climat exempt d'intimidation et dans des conditions qui assurent le libre accès aux bureaux de vote et le secret du scrutin; s'assurer que des mesures adéquates ont

/...

été prises pour assurer le transport et la garde des bulletins de vote dans des conditions appropriées, la sécurité du dépouillement des votes et l'annonce des résultats en temps opportun;

h) Coordonner les activités des observateurs des organisations gouvernementales internationales et de gouvernements étrangers de manière à ce que ceux-ci soient déployés de manière efficace et coordonnée; instaurer une coopération efficace avec les organisations non gouvernementales sud-africaines et étrangères qui observeront également le processus électoral.

9. Le 21 janvier 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/233 par laquelle, notamment, elle :

a) Félicitait le Secrétaire général d'avoir rapidement donné suite aux demandes qu'elle lui avait adressées aux paragraphes 18 et 19 de sa résolution 48/159 A, et accueillait favorablement les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général;

b) Prenait note avec satisfaction de la résolution 894 (1994) du Conseil de sécurité, adoptée le 14 janvier 1994, dans laquelle il estimait qu'il fallait répondre d'urgence à la demande formulée par le Conseil exécutif de transition et approuvait les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général<sup>9</sup> au sujet du mandat et de l'effectif de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, y compris celles qui avaient trait à la coordination des activités des observateurs internationaux fournis par l'OUA, le Commonwealth et l'Union européenne ainsi que par toute autre organisation intergouvernementale ou par des gouvernements;

c) Se félicitait de l'intention du Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour financer la participation d'observateurs supplémentaires venant de pays africains et d'autres pays en développement et priait instamment les Etats d'y contribuer généreusement.

I. PREVISIONS REVISEES CONCERNANT LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE DU SUD POUR LA PERIODE ALLANT  
DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 1994

10. On se souviendra que dans sa résolution 48/231 du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 8 994 100 dollars au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 pour les activités devant être menées par la MONUAS dans le cadre de son mandat initial pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 juillet 1994. Ce crédit est ventilé dans le tableau 1 ci-après. Le tableau d'effectif correspondant approuvé par l'Assemblée générale figure dans le tableau 2. Ces prévisions correspondent à la poursuite par la MONUAS des tâches inscrites dans son mandat initial dans toutes les régions, tant au niveau régional que local. Les observateurs de la MONUAS seront appelés notamment à observer les manifestations politiques, défilés, meetings et autres manifestations publiques, à enquêter sur les cas d'intimidation et les plaintes connexes, à coordonner les structures créées en application de l'Accord national de paix et à assurer la communication et la coordination entre les missions d'observateurs internationaux. On s'attend à ce que le volume d'activité s'accroisse

/...

considérablement. Par exemple, le nombre des comités de paix constitués conformément à l'Accord national de paix est passé de 50 à 200 environ au cours des six derniers mois. Au total, les observateurs de la MONUAS ont assisté à plus de 9 000 réunions et manifestations dans l'ensemble du pays depuis le déploiement de la Mission il y a 15 mois.

11. Conformément aux propositions faites dans le rapport du Secrétaire général<sup>9</sup>, les prévisions de dépenses liées à l'extension du mandat de la MONUAS à l'observation des élections prévues pour le 27 avril 1994 sont examinées ci-après et des informations complémentaires sont fournies dans les annexes du présent rapport.

Tableau 1

Prévisions révisées pour la période allant du 1er janvier au 31 juillet 1994

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Crédit initial	Ressources supplémentaires proposées	Prévisions révisées
Traitements (postes temporaires)	3 495,3	5 867,1	9 362,4
Dépenses communes de personnel	1 933,4	4 560,1	6 493,5
Indemnité de subsistance (missions)	1 622,2	3 591,9	5 214,1
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	191,8	1 152,8	1 344,6
Consultants	40,0	100,0	140,0
Frais de voyage du personnel	130,0	95,5	225,5
Volontaires et observateurs	—	9 295,2	9 295,2
Location et entretien de locaux	169,8	158,5	328,3
Exploitation du parc automobile	336,3	4 044,5	4 380,8
Location d'aéronefs	143,0	1 227,7	1 370,7
Transmissions	200,3	503,7	704,0
Activités d'information	45,0	300,0	345,0
Services divers	52,0	115,0	167,0
Transport et dépenses connexes	20,0	220,0	240,0
Autres fournitures et accessoires	65,0	157,9	222,9
Achat de véhicules	420,0	—	420,0
Achat de matériel de transmissions	80,0	1 124,3	1 204,3
Achat de mobilier de bureau et de matériels divers	50,0	926,7	976,7
<b>Total</b>	<b>8 994,1</b>	<b>33 440,9</b>	<b>42 435,0</b>

Tableau 2

Tableau d'effectif initialement approuvé

Unités organisationnelles	Personnel international <sup>a</sup>												
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et autres catégories		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	G	SM/SS	Total partiel	Total
1. Bureau du Chef de la Mission		1			1	23			25	2		2	27
2. Division de l'action en faveur de la paix			1	1		18			20	2		2	22
3. Division électorale													
4. Groupe des opérations conjointes													
5. Groupe de l'information													
6. Bureaux régionaux													
Coordonnateurs régionaux					9				9				9
Spécialistes des élections													
Spécialistes de la logistique													
Fonctionnaire d'administration						48			48				48
Observateurs						1			1	4	5	9	10
7. Services administratifs													
Total général	1		1	1	10	90			103	8	5	13	116

<sup>a</sup> Non compris 60 agents locaux (chauffeurs et interprètes).

Tableau 3

Tableau d'effectif révisé

Unités organisationnelles	Personnel international <sup>a b c</sup>											Agents des services généraux et autres catégories			
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											G	SM/SS	Total partiel	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel						
1. Bureau du Représentant spécial	1	1		2	2	23						8	4	12	41
2. Division de l'action en faveur de la paix			1	3	1	18	1					8		8	32
3. Division électorale			1	1	5	6	2					8		8	23
4. Groupe des opérations conjointes				1	1	2	2					5		5	11
5. Groupe de l'information				1	1	1	1					4		4	8
6. Bureaux régionaux															9
Coordonnateurs régionaux					9									9	
Spécialistes des élections					9	9								18	18
Spécialistes de la logistique					9	9								9	9
Fonctionnaire d'administration															9
Observateurs						69	110	29						208	208
7. Services administratifs				1	2	6	4					13		13	37
Effectif précédemment autorisé	0	1	1	1	10	90	0	0				8	5	13	116
Effectif supplémentaire nécessaire	1	0	1	8	20	53	120	29				50	29	79	311
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>143</b>	<b>120</b>	<b>29</b>	<b>335</b>	<b>58</b>	<b>34</b>	<b>92</b>	<b>427</b>		

<sup>a</sup> Non compris 782 agents locaux (chiffre estimatif), tels que des chauffeurs, des gardes de sécurité, des interprètes, des standardistes, des secrétaires et autres personnels de bureau.

<sup>b</sup> Non compris 200 Volontaires des Nations Unies qui aideraient les observateurs.

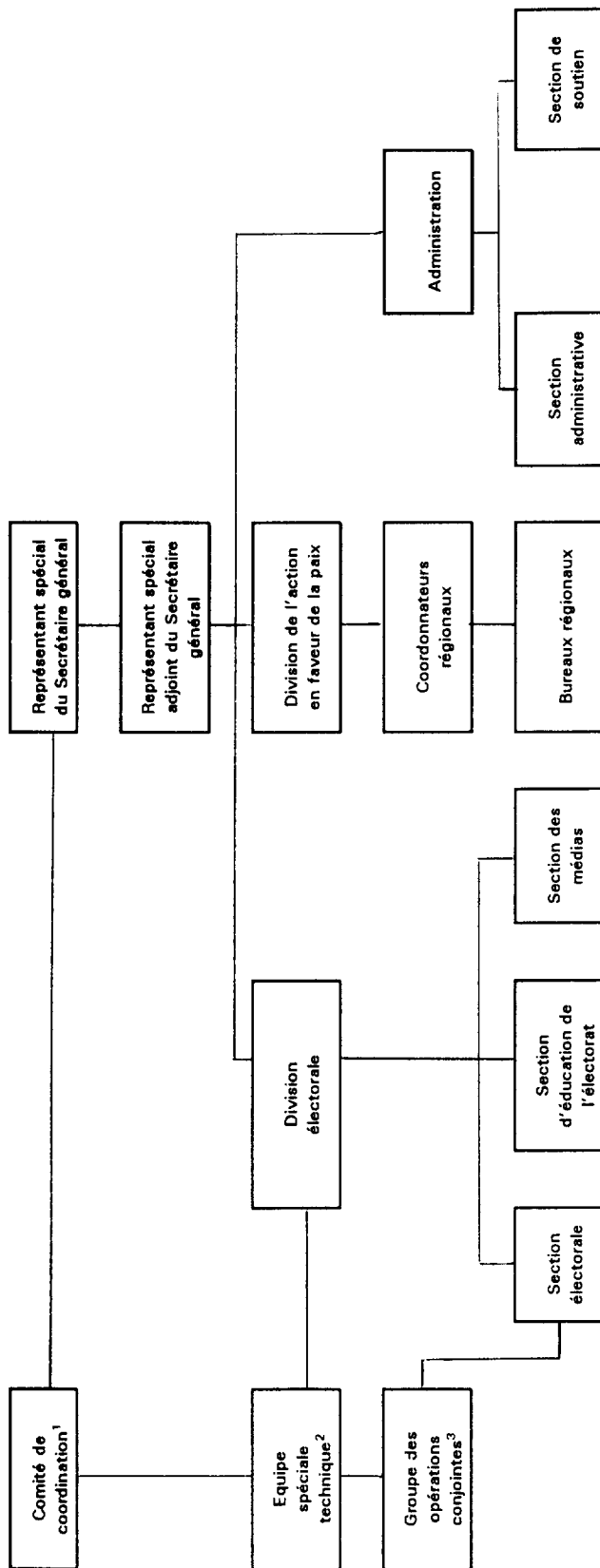
<sup>c</sup> Non compris 1 278 observateurs et 10 contrôleurs des déplacements qui seront déployés pendant 10 jours durant le scrutin.



12. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, conformément aux résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité et compte tenu des progrès accomplis dans le processus de paix, notamment la création du Conseil exécutif de transition le 7 décembre 1993, le Secrétaire général a informé le Président du Conseil de sécurité, le 13 décembre 1993, qu'il avait l'intention de nommer comme représentant spécial pour l'Afrique du Sud M. Lakhdar Brahimi pour aider à la mise en oeuvre des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'Afrique du Sud et coordonner les activités des autres observateurs internationaux, comme l'a demandé le Conseil exécutif de transition. Le Président du Conseil de sécurité, dans sa note du 16 décembre 1993<sup>8</sup>, a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil souscrivaient à sa proposition. Le Représentant spécial a jusqu'à présent mené de front ses fonctions en tant que tel et les tâches qui lui avaient été précédemment confiées en tant qu'émissaire spécial au Zaïre. Le mandat élargi de la MONUAS, dans le cadre du processus politique en évolution constante en Afrique du Sud, exige continuellement des négociations politiques et des consultations aux niveaux les plus élevés. Il est maintenant proposé d'instituer un poste temporaire de secrétaire général adjoint pour le Représentant spécial du Secrétaire général.

13. Comme l'indique l'organigramme, la Mission serait dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général qui occuperait un poste de secrétaire général adjoint, appuyé par un représentant spécial adjoint (anciennement le chef de la mission) au rang de sous-secrétaire général et aidé par un Comité de coordination composé du Représentant spécial et des chefs des trois autres grandes missions présentes en Afrique du Sud pour observer le processus électoral, à savoir celles de l'OUA, de l'Union européenne et du Commonwealth. Le Comité se réunira selon les besoins et sera aidé dans sa tâche par un groupe des opérations conjointes. Les nouvelles activités de la MONUAS seront pleinement intégrées à son programme de travail actuel et seront mises en oeuvre par une Division de l'action en faveur de la paix et une Division électorale.

MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE DU SUD  
 ORGANIGRAMME



<sup>1</sup> Composé des chefs des missions de l'ONU, de l'OUA, de l'UE et du Commonwealth.

<sup>2</sup> Composée des chefs des scrutateurs des missions de l'ONU, de l'OUA, de l'UE et du Commonwealth.

<sup>3</sup> Comprendra du personnel de l'ONU, de l'OUA, de l'UE et du Commonwealth.

#### A. Effectifs nécessaires

14. Compte tenu de l'élargissement du mandat de la MONUAS, il est proposé d'ajouter 311 personnes au tableau des effectifs recrutés sur le plan international, soit 232 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 53 P-4, 120 P-3 et 29 P-2), et 22 agents du Service mobile, 50 agents des services généraux et 7 agents du Service de sécurité. Les 311 postes temporaires supplémentaires proposés serviraient essentiellement pour des activités correspondant au mandat élargi de la MONUAS ainsi que pour la poursuite des activités de la Division de l'action en faveur de la paix, compte tenu de l'augmentation du volume de travail de cette dernière et de l'expansion proposée de son réseau de contacts de façon à inclure le service de surveillance de la Commission électorale indépendante. Comme l'indique l'organigramme de la MONUAS et le tableau d'effectif figurant dans le tableau 3 ci-dessus, la structure de la MONUAS proposée pour l'accomplissement du mandat élargi serait la suivante :

##### 1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique du Sud

15. Figureront au tableau d'effectif du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique du Sud 14 nouveaux postes temporaires (1 SGA, 2 D-1, 1 P-5, 4 postes d'agent du Service de sécurité et 6 postes d'agent des services généraux) et 4 postes déjà approuvés (1 SSG, 1 P-5 et 2 postes d'agent des services généraux), ainsi que 23 postes d'observateur opérant dans la région de Johannesburg.

##### 2. Division de l'action en faveur de la paix

16. Dans son rapport<sup>9</sup>, le Secrétaire général a proposé que la MONUAS comporte deux divisions opérationnelles : une division de l'action en faveur de la paix et une division électorale. Comme l'indique le tableau 3 ci-dessus, la Division de l'action en faveur de la paix serait dirigée par un D-2 qui relèverait du Représentant spécial adjoint. Les activités des neuf bureaux régionaux que comporte actuellement la MONUAS continueraient d'être coordonnées par cette division et ses équipes d'observateurs déployées dans les neuf régions - Nord, Ouest et Est de la province du Cap; Ouest, Nord, extrême Nord et Est du Transvaal; Frontière/Ciskei et Etat libre d'Orange; et Durban et Johannesburg - continueraient d'observer les meetings et autres manifestations publiques, d'enquêter sur les cas d'intimidation et sur les plaintes connexes, de coordonner les structures créées en application de l'Accord national de paix, et d'étendre leur réseau de contacts de façon à inclure le service de surveillance de la Commission électorale indépendante. Durant les deux ou trois mois précédant les élections, les 100 observateurs au total initialement approuvés pour 1994 pour exécuter le mandat initial de la MONUAS devraient être plus axés sur le processus électoral.

17. Dans le cadre de la structure révisée de la MONUAS, le directeur de la Division de l'action en faveur de la paix serait aidé par trois coordonnateurs régionaux à la classe D-1, dont deux sont nouvellement proposés. Comme indiqué dans le tableau 3 en regard de la rubrique coordonnateurs régionaux, il est proposé de confier la direction des neuf régions (Nord, Ouest et Est de la

/...

province du Cap; Ouest, Nord, extrême Nord et Est du Transvaal; Frontière/Ciskei et Etat libre d'Orange; et Durban et Johannesburg) à neuf coordonnateurs régionaux à la classe P-5. Le tableau d'effectif de la Division comporte par ailleurs 18 postes P-4 pour des observateurs dans la région de Durban et deux postes d'agent des services généraux approuvés lors de l'ouverture du crédit initial pour 1994-1995. Huit postes temporaires supplémentaires (1 P-5, 1 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux) sont proposés pour la Division en raison de l'expansion de ses activités.

### 3. Division électorale

18. La Division électorale aurait à sa tête un directeur qui occuperait le nouveau poste temporaire D-2 proposé et relèverait du Représentant spécial adjoint. La structure proposée pour cette division prévoit un directeur adjoint qui occuperait l'un des nouveaux postes D-1 temporaires proposés et qui s'occuperait essentiellement des questions de logistique. Les activités de la Division seraient liées aux élections, à l'éducation de l'électorat et aux médias et comporterait un élément supplémentaire de statistique et de recherche, qui serait confié à trois P-5, deux P-4, deux P-3, avec l'appui de huit agents des services généraux, tous ces postes étant nouveaux.

19. Le tableau d'effectifs de la Division comporte six nouveaux postes temporaires pour couvrir les zones de Johannesburg et de Durban : quatre spécialistes des élections (2 P-5 et 2 P-4) et deux spécialistes de la logistique (P-4). Il est également proposé de déployer des spécialistes des élections et de la logistique ainsi que des observateurs des classes P-5, P-4 et P-3 dans chacune des régions visées au paragraphe 17 ci-dessus, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique 6 du tableau 3 (bureaux régionaux) et exposé ci-après.

### 4. Groupe de l'information

20. Il est prévu que les activités d'information se développeront aussi bien au siège que dans la zone de la Mission. A ce propos, il est envisagé de créer au sein de la Division électorale une section des médias, qui serait composée de huit des nouveaux postes temporaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 4 agents des services généraux proposés pour s'acquitter des tâches liées à l'information). Les activités consisteraient à produire des affiches, des séries de dépliants éducatifs, des insignes et autocollants, des programmes radiophoniques trihebdomadaires à diffuser en février, mars et avril, ainsi que trois brefs messages télévisés conçus localement et diffusés pendant la Mission. Les ressources supplémentaires requises seraient de 300 000 dollars, comme indiqué au tableau 1 et exposé en détail à l'annexe I.

### 5. Groupe des opérations conjointes

21. La structure envisagée comporterait un groupe des opérations conjointes qui serait chargé d'établir des relations de coopération avec les ONG qui délègueraient des observateurs, et s'emploierait à préparer le déploiement de nombreux observateurs supplémentaires attendus le jour du scrutin. Le groupe effectuerait de nombreux travaux préparatoires : règlement des problèmes de transport, de communications et de logement, constitution de dossiers pour toutes les régions, élaboration d'un manuel, de directives et de programmes de

/...

formation. Le secrétaire de l'Equipe spéciale technique composée des quatre chefs des scrutateurs des quatre grandes missions du Comité de coordination serait un fonctionnaire nommé par les Nations Unies à la classe D-1 pour diriger le groupe des opérations conjointes. Ce groupe serait doté d'un attaché de liaison de l'OUA, de l'Union européenne et du Commonwealth. Tous les postes du groupe (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 – 3 aides-programmeurs, 1 démographe et 1 cartographe – et 5 agents des services généraux) seraient au nombre des nouveaux postes temporaires dont la création est proposée.

#### 6. Bureaux régionaux

22. Les Sud-Africains fondent beaucoup d'espoirs sur le rôle des Nations Unies dans le processus électoral et le nombre d'observateurs internationaux attendus pour les élections. Certains groupes ont demandé la présence de 25 à 30 000 observateurs, d'autres ayant avancé des chiffres situés entre 5 000 et 7 000 observateurs. Selon les estimations, il y aurait quelque 10 000 bureaux de vote et les distances à parcourir dans les zones rurales sont énormes. Les activités des bureaux régionaux que prévoit le mandat révisé de la MONUAS seraient donc coordonnées par la Division de l'action en faveur de la paix et la Division électorale et ses équipes d'observateurs seraient déployées dans les neuf régions : Nord, Ouest et Est de la province du Cap; Ouest, Nord, extrême Nord et Est du Transvaal; Frontière-Ciskei et Etat libre d'Orange; ainsi qu'à Durban et Johannesburg. Comme indiqué au tableau 3, les neuf bureaux régionaux seraient dotés de 9 coordonnateurs régionaux, 18 spécialistes des élections et 9 logisticiens de classes P-5 et P-4 exerçant des fonctions relevant de la Division de l'action en faveur de la paix et de la Division électorale. Les neuf postes P-5 de coordonnateur régional relevant de la Division de l'action en faveur de la paix sont pourvus sur les postes temporaires approuvés au titre du crédit initialement ouvert pour 1994-1995. Les neuf postes P-5 et les neuf postes P-4 de spécialiste des élections, qui seraient coordonnés par la Division électorale, seraient pourvus sur les postes temporaires supplémentaires proposés. Il est également proposé de pourvoir neuf postes temporaires supplémentaires de classe P-4 correspondant à des spécialistes de la logistique dont les fonctions seraient également coordonnées par la Division électorale. Neuf agents des services généraux et neuf agents du Service mobile occupant des nouveaux postes proposés fourniraient l'appui administratif nécessaire aux neuf bureaux régionaux.

23. Il est en outre proposé de pourvoir 160 postes temporaires supplémentaires d'observateur dans les bureaux régionaux. Ces 160 observateurs supplémentaires viendraient compléter l'effectif total de 48 observateurs actuellement affectés aux bureaux régionaux (voir tableau 2) pour constituer au total, outre les éléments examinés plus haut, un effectif de 208 observateurs affectés aux bureaux régionaux.

24. En plus des observateurs indiqués au tableau 3, il est proposé de recourir aux services, en qualité d'observateurs, de 200 Volontaires des Nations Unies pendant environ quatre semaines avant le jour du scrutin ou à partir de la mi-mars 1994. Sont également prévus 1 278 observateurs et 10 contrôleurs des déplacements pendant 10 jours au cours de la période électorale. Avec les observateurs supplémentaires, le nombre total d'observateurs à fournir par les Nations Unies serait ainsi porté à 1 778.

/...

## 7. Service administratif

25. Il est proposé de renforcer également les services administratifs de la MONUAS, étant donné le développement de la Mission. C'est ainsi qu'il est proposé de créer un nouveau poste temporaire (D-1) de chef de l'administration qui dirigerait le service administratif, lequel serait composé des unités suivantes : personnel, finances, achats, transports, communications et services généraux. Les autres postes proposés permettraient de constituer la section de l'administration et la section des services d'appui; il s'agirait de nouveaux postes temporaires (2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 12 agents des services généraux, 13 agents du Service mobile et 3 agents des services de sécurité) et de postes approuvés pour 1994-1995 (1 P-4, 4 agents des services généraux et 5 agents du Service mobile).

## B. Besoins opérationnels

26. En ce qui concerne les véhicules, des ressources additionnelles d'un montant de 4 044 500 dollars sont envisagées pour la location et l'entretien de 1 014 véhicules, dont 778 seraient nécessaires pour une durée de 14 jours durant la période électorale. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/28, annexe II), il est jugé plus rentable de louer la majorité des véhicules requis par la Mission étant donné le coût élevé de l'entretien, des pièces de rechange et de l'assurance à l'achat et le délai de trois mois qui serait nécessaire pour acquérir le parc voulu. On trouvera à l'annexe IV A et B du présent rapport un tableau concernant la location des véhicules. Pour ce qui est des aéronefs, le montant prévu fait apparaître une augmentation sensible qui concerne essentiellement l'affrètement a) d'un avion à réaction de type B-200 destiné au Représentant spécial et au transport d'un petit nombre de passagers, et b) d'un avion de type L-100 pour transporter un grand nombre d'observateurs durant les phases de déploiement et de retrait.

27. Un montant de 1 124 300 dollars est prévu pour acquérir du matériel de transmissions afin d'élargir le réseau. Bien que les installations sud-africaines soient d'une très haute qualité technique, elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire et il pourrait en résulter des difficultés de liaison entre tous les éléments de la MONUAS. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des détails sur l'augmentation de 926 700 dollars concernant l'acquisition de matériel informatique.

28. Plusieurs gouvernements ont été sollicités afin d'obtenir à titre temporaire des véhicules à quatre roues motrices qui seront utilisés durant la période du scrutin. Un gouvernement a déjà déclaré qu'il fournirait à la MONUAS trois véhicules 4 x 4 qui seraient remis au bureau régional de Durban. Le Secrétaire général a l'intention de continuer à examiner avec d'autres gouvernements la possibilité d'obtenir une assistance dans ce domaine.

## II. CONCLUSIONS

29. Dans son rapport sur le financement de la MONUAS en 1992-1993 (A/C.5/47/79), le Secrétaire général a demandé que des crédits d'un montant de 13 121 300 dollars soient ouverts au chapitre 2 du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. Conformément aux dispositions du paragraphe 11 de

/...

la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, il a été proposé que les ressources additionnelles ne soient pas imputées sur le fonds de réserve puisqu'elles correspondent à des dépenses extraordinaires et se rapportent au maintien de la paix et de la sécurité. Dans la section XIX de sa résolution 47/219, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture du crédit demandé au chapitre 2 du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993,

"étant entendu que les procédures relatives au fonds de réserve ne s'appliqueront pas en l'occurrence, et sans préjudice du futur mode de financement".

30. Dans son rapport sur le financement de la MONUAS présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (A/C.5/48/28), le Secrétaire général a proposé que le financement soit assuré en 1994 par l'ouverture d'un crédit au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, étant entendu de nouveau que les procédures relatives au fonds de réserve ne s'appliqueront pas en l'occurrence. Il est indiqué dans le rapport qu'en cas de besoins supplémentaires, y compris au titre des élections, le Secrétaire général demanderait au CCQAB de l'autoriser à engager les dépenses correspondantes aux termes de la résolution concernant les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995. Le CCQAB a recommandé d'approuver le montant de 8 994 100 dollars prévu par le Secrétaire général. L'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit correspondant au chapitre 4.

31. Etant donné que les ressources supplémentaires nécessaires relatives au mandat élargi de la MONUAS dépassent 10 millions de dollars, qui est le montant limite des engagements de dépenses que le CCQAB peut autoriser aux termes de la résolution 48/229 sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995, il est nécessaire pour les obtenir de s'adresser à l'Assemblée générale. Conformément aux décisions antérieures de cette dernière, il est proposé que lesdites ressources soient assurées grâce à l'ouverture d'un crédit additionnel au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

### III. FONDS DE RESERVE

32. Le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, qui définit le nouveau processus budgétaire, stipule notamment que :

"les montants estimatifs révisés correspondant aux dépenses extraordinaires, y compris les dépenses de maintien de la paix et de la sécurité, et aux fluctuations des taux de change et à l'inflation ne seront pas imputés sur le fonds de réserve; ils continueront d'être traités selon la procédure établie et conformément aux dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière".

33. De l'avis du Secrétaire général, les activités exposées ci-dessus ont un caractère extraordinaire et ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, et ne relèvent donc pas des procédures relatives au fonds de réserve, comme il est stipulé au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

/...

#### RECAPITULATION

34. En résumé, il faudra ouvrir un crédit additionnel de 33 440 900 dollars au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995<sup>10</sup> pour faire face aux dépenses entraînées par l'élargissement du mandat et le renforcement des effectifs de la MONUAS jusqu'au 31 juillet 1994. Il faudra ouvrir également un crédit additionnel de 2 149 300 dollars au chapitre 28 (Contributions du personnel), un montant identique étant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Il convient donc de réviser le montant initial des crédits ouverts pour 1994-1995 qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans la résolution 48/231 du 21 décembre 1993.

#### Notes

- <sup>1</sup> S/24389.
- <sup>2</sup> S/25315.
- <sup>3</sup> S/26558.
- <sup>4</sup> S/26559.
- <sup>5</sup> A/48/745.
- <sup>6</sup> S/26785.
- <sup>7</sup> S/26883.
- <sup>8</sup> S/26884.
- <sup>9</sup> A/48/845 et Add.1-S/1994/16 et Add.1.
- <sup>10</sup> A/48/6.

/...



Annexe I

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES RESSOURCES  
SUPPLEMENTAIRES NECESSAIRES POUR LA PERIODE ALLANT  
DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 1994

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

A. Dépenses de personnel

1. Personnel international . . . . . 14 019,1

Les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de personnel (14 019 100 dollars) couvriraient la totalité de l'effectif supplémentaire requis de 311 fonctionnaires internationaux découlant de la révision du mandat de la MONUAS : 232 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 22 agents du Service mobile, 50 agents des services généraux et 7 agents des services de sécurité. Un plan de déploiement est présenté à l'annexe III. Le coût estimatif total de 14 019 100 dollars se décompose comme suit : traitements (5 867 100 dollars), dépenses communes de personnel, dont les frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission (4 560 100 dollars) et indemnité de subsistance (missions) (3 591 900 dollars). Les indemnités de subsistance (missions) sont calculées sur la base des taux suivants :

- a) 122 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours et
- b) 100 dollars par personne et par jour à partir du trente et unième jour.

Viennent s'ajouter à ces taux des suppléments de 10 dollars pour le personnel civil des classes D-2 et D-1 et de 25 dollars pour les rangs de secrétaire général et de sous-secrétaire général.

2. Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) 1 152,8

Il faudra disposer entre février et mai de 700 agents locaux supplémentaires (chauffeurs et interprètes) pour un coût estimatif de 1 020 800 dollars, venant s'ajouter aux 60 agents locaux visés à l'annexe II. Conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe III, il est prévu qu'au mois de mai, les effectifs estimatifs en place seraient ramenés à 150 personnes. Les ressources nécessaires à ce titre couvriraient également les services de 22 gardes de sécurité (132 000 dollars).

3. Consultants . . . . . 100,0

Les services de cinq consultants sont requis pour fournir pendant deux mois des avis techniques concernant les élections sur les questions de sécurité liées aux documents électoraux, à l'encre utilisée et aux bulletins remplis.

4. Voyages en mission . . . . . 95,5

Le montant prévu permettrait de couvrir 15 déplacements supplémentaires entre New York et la zone de la Mission aux fins d'information et de consultation, pour un coût estimatif de 5 700 dollars par voyage aller retour,

/...

y compris l'indemnité journalière de subsistance (85 500 dollars) ainsi que les déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission (10 000 dollars).

5. Volontaires et observateurs . . . . . 9 295,2

Les ressources demandées à ce titre couvriraient les dépenses suivantes :

- a) 200 Volontaires des Nations Unies pendant deux mois (2 464 000 dollars)
- et b) l'indemnité de subsistance en mission de 1 288 observateurs (1 278 observateurs des élections et 10 contrôleurs des déplacements) pendant 10 jours au cours de la période des élections (1 571 400 dollars), l'indemnité de subsistance pendant les voyages à raison de 200 dollars par jour (1 022 400 dollars) et les frais de voyage à raison de 3 300 dollars pour chacun des 1 278 observateurs (4 217 400 dollars) et 2 000 dollars pour chacun des 10 contrôleurs (20 000 dollars)

B. Dépenses de fonctionnement

1. Location et entretien des locaux . . . . . 158,5

Le montant prévu (103 000 dollars) couvrirait les loyers suivants :

- a) locaux supplémentaires à usage de bureaux à Johannesburg à 8 000 dollars par mois pendant cinq mois (40 000 dollars), b) locaux supplémentaires à usage de bureaux au bureau régional de la MONUAS à Durban, à 3 000 dollars par mois pendant cinq mois (15 000 dollars), c) neuf bureaux régionaux à 1 000 dollars chacun par mois pendant quatre mois (36 000 dollars), et d) 10 bureaux de district à 600 dollars chacun par mois pendant deux mois (12 000 dollars). Il est également prévu de transformer et de rénover des locaux au siège de la MONUAS (5 000 dollars), à Durban (1 000 dollars) et dans les 19 bureaux régionaux et de district, pour un coût estimatif de 500 dollars par bureau (9 500 dollars). Sont également prévus les frais d'eau, d'électricité et de carburant pour les groupes électrogènes dans l'ensemble de la zone de la Mission, pour un coût mensuel moyen de 10 000 dollars pendant quatre mois (40 000 dollars).

2. Véhicules . . . . . 4 044,5

Les ressources prévues (3 798 100 dollars) doivent permettre de louer 1 014 véhicules supplémentaires, dont 778 ne seraient nécessaires que pour une durée de 14 jours pendant la période des élections (voir le tableau sur la location des véhicules à l'annexe IV B). Sont également inscrits à cette rubrique des montants correspondant à la réparation des véhicules accidentés (25 000 dollars) ainsi qu'au carburant et à l'entretien (221 400 dollars) des 1 014 véhicules supplémentaires loués.

3. Location d'aéronefs . . . . . 1 227,7

Les ressources prévues concernent les éléments suivants :

- a) Location d'un hélicoptère, en fonction des besoins, pour chacun des neuf bureaux régionaux, à raison d'environ 9 heures de vol durant les trois jours de scrutin (44 600 dollars);

/...

b) Affrètement d'un avion à réaction de type B-200 destiné au Représentant spécial, aux évacuations sanitaires et au transport d'un petit nombre de passagers. Il est prévu 75 heures de vol par mois pendant quatre mois, à raison de 910 dollars par heure de location (273 000 dollars);

c) Un grand nombre d'observateurs devraient être transportés par voie aérienne durant les phases du déploiement et du retrait de la Mission, et il est prévu de louer un avion de type L-100 pour une durée d'environ 80 heures, à raison de 4 300 dollars l'heure (344 000 dollars), et un avion de type F-27 pendant environ 180 heures à raison de 1 450 dollars l'heure (261 000 dollars);

d) Les autres dépenses liées à la location et à l'affrètement d'aéronefs correspondent au carburant et aux lubrifiants (176 900 dollars), au déploiement et au retrait (100 000 dollars), à l'indemnité de subsistance des équipages (7 200 dollars) et aux frais de manutention au sol à raison de 5 000 dollars par mois pendant 4 mois (20 000 dollars).

4. Communications par réseaux commerciaux . . . . . 503,7

Le montant prévu correspond à la location de camions radio (173 700 dollars), et de matériel radio (60 000 dollars) et aux dépenses supplémentaires prévues en matière de communication par réseaux commerciaux à la suite de l'élargissement du mandat de la Mission (270 000 dollars).

5. Acquisition de matériel de transmissions . . . . . 1 124,3

Le montant prévu doit permettre d'acquérir des batteries, des pièces de rechange et des fournitures (56 000 dollars), deux analyseurs de transmission (30 000 dollars) et divers matériels d'essai (14 800 dollars), ainsi que les équipements suivants (1 023 500 dollars) pour compléter ceux dont dispose déjà la Mission :

/...

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars)	<u>Coût total</u> (En dollars)
<u>Matériel VHF</u>			
Mobile	60	800	48 000
Portatif	300	500	150 000
Portatif (cryptophonie)	30	1 500	45 000
Fixe	11	1 200	13 200
Répéteur	11	2 000	22 000
Répéteur (cryptophonie)	2	10 000	20 000
<u>Matériel HF</u>			
Mobile	25	6 000	150 000
Fixe	6	7 500	45 000
<u>Matériel téléphonique</u>			
Central (50 postes)	2	10 000	20 000
Central (30 postes)	9	3 000	27 000
Appareils de cryptophonie	11	8 000	88 000
<u>Autre matériel</u>			
Cryptofax (réseau global)	1	30 000	30 000
Cryptofax (réseau de la Mission)	11	10 000	110 000
Cryptophonie	12	8 000	96 000
Télécopieur, papier ordinaire haute capacité	4	4 000	16 000
Télécopieur-répondeur	24	1 400	<u>33 600</u>
Total partiel			913 800
Fret (12 %)			<u>109 700</u>
TOTAL			<u><u>1 023 500</u></u>

6. Services divers . . . . . 115,0

Il est proposé d'ouvrir des crédits additionnels pour a) les traitements et services médicaux dans la zone de la Mission qui dépassent la capacité des installations médicales de la Mission, à un coût estimé à 20 000 dollars par mois (80 000 dollars), b) les services de nettoyage (10 000 dollars) et c) des services divers comme les commissions bancaires (12 000 dollars). On propose également, compte tenu de l'élargissement de la Mission, d'ouvrir d'autres crédits pour les services de vérification des comptes (5 000 dollars) et les indemnisations et règlements, à raison de 1 500 dollars par mois (6 000 dollars) et d'autres services (2 000 dollars).

7. Fret et dépenses connexes . . . . . 220,0

Il est proposé d'ouvrir des crédits additionnels (220 000 dollars) pour couvrir le transport aérien d'équipement à l'intérieur de la zone de la Mission (160 000 dollars) et l'augmentation prévue des coûts de fret (60 000 dollars).

/...

8. Activités d'information . . . . . 300,0

On prévoit un accroissement des activités d'information tant au Siège que dans la zone de la Mission. Les montants estimatifs indiqués permettraient de couvrir les coûts suivants : a) les matériels imprimés comme les affiches, les séries de dépliants éducatifs, les pins et autocollants (75 000 dollars), b) des programmes radio, diffusés trois fois par semaine en février, mars et avril (125 000 dollars) et c) trois spots télévisés devant être produits localement et diffusés aux moments voulus pendant toute la durée de la Mission (100 000 dollars).

9. Autres fournitures et accessoires . . . . . 157,9

Compte tenu de l'élargissement de la Mission, il est proposé d'ouvrir des crédits supplémentaires au titre d'autres fournitures et accessoires comme la papeterie (24 000 dollars), les fournitures de bureau (20 000 dollars), les fournitures informatiques (5 000 dollars) et l'impression locale de formulaires (4 000 dollars), les fournitures médicales et dentaires (20 000 dollars), les fournitures sanitaires et de nettoyage (2 000 dollars), les abonnements à des journaux, revues, etc., (400 dollars), les drapeaux et décalcomanies de l'ONU (8 500 dollars), les uniformes non militaires (24 000 dollars), 50 vestes pare-éclats à 300 dollars pièce (15 000 dollars) et des accessoires pour les 1 278 observateurs électoraux à raison de 18 dollars par personne (23 000 dollars), des cartes d'état-major de la zone de la Mission (2 000 dollars) et des fournitures diverses (10 000 dollars).

10. Achat de mobilier de bureau et de matériel divers . . . . . 926,7

Le montant prévu doit couvrir l'achat de mobilier de bureau supplémentaire (bureaux, chaises et tables, etc.), pour le quartier général de la Mission et les bureaux de secteur et autres bureaux dans toutes les zones d'opération (137 000 dollars), la location de 40 photocopieurs à raison de 6 880 dollars par mois pour quatre mois (27 500 dollars), des accessoires divers (10 000 dollars) et du matériel cartographique pour établir des cartes à l'intention des observateurs (70 000 dollars), des pièces de rechange pour le matériel informatique, etc., (20 000 dollars) et le matériel de bureau (126 400 dollars) et informatique supplémentaire (535 800 dollars) figurant aux alinéas a) et b) ci-après.

a) Matériel de bureau

<u>Article</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars)	<u>Coût total</u> (En dollars)
Déchiqueteuses moyennes	12	4 000	48 000
Petites déchiqueteuses	10	2 500	25 000
Projecteurs de diapositives	2	500	1 000
Rétroprojecteurs	2	250	500
Machines à écrire électriques	12	720	8 600
Calculatrices	20	50	1 000
Matériel pour cartes d'identité	14	1 200	16 800
Divers	1	12 000	<u>12 000</u>
Total partiel			112 900
Fret (à 12 %)			<u>13 500</u>
Total			<u><u>126 400</u></u>

b) Matériel informatique

<u>Article</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars)	<u>Coût total</u> (En dollars)
Ordinateurs de bureau	95	1 380	131 100
Imprimantes Deskjet	71	350	24 900
Imprimantes laser	24	1 500	36 000
Ordinateurs portatifs	82	2 100	172 200
Imprimantes portatives	32	400	12 800
Serveur	1	45 000	45 000
Cartes interface pour le réseau local	10	250	2 500
Fils électriques et fournitures pour le matériel du réseau local	10	300	3 000
Stations centrales et répéteurs du réseau local	2	2 000	4 000
Logiciel multi-usages	1	10 000	10 000
Modems	9	600	5 400
Scanners	9	3 500	<u>31 500</u>
Total partiel			478 400
Fret (à 12 %)			<u>57 400</u>
Total			<u><u>535 800</u></u>

/...

Annexe II

PLAN DE DEPLOIEMENT DES EFFECTIFS INITIALEMENT APPROUVES

Janvier-juillet 1994

	Effectifs approuvés	MOIS						
		1 Janvier	2 Février	3 Mars	4 Avril	5 Mai	6 Juin	7 Juillet
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	1	1	1	1	1	1	1	
D-1	1	1	1	1	1	1	1	
P-5	10	10	10	10	10	10	9	6
P-4	90	42	42	42	42	20	20	3
P-3		42	42	42	42	14	14	
P-2		4	4	4	4	4	4	
<b>Total partiel</b>	<b>103</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>10</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents des services généraux	8	8	8	8	8	8	6	6
Agents du Service mobile	5	7	7	7	7	7	6	3
Agents des services de sécurité								
<b>Total partiel</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Total, personnel international</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>66</b>	<b>62</b>	<b>19</b>
Agents locaux	60	60	60	60	60	30	15	10
<b>Total général</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>96</b>	<b>77</b>	<b>29</b>

/...

Annexe III

## DEPLOIEMENT DES EFFECTIFS SUPPLEMENTAIRES

1er janvier-30 juin 1994

	Effectifs supplémentaires approuvés	MOIS					
		1 Janvier	2 Février	3 Mars	4 Avril	5 Mai	6 Juin
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1		1	1	1	1	1
D-2	1		1	1	1	1	—
D-1	8		8	8	8	4	2
P-5	20		20	20	20	10	2
P-4	100		100	100	100	22	—
P-3	78		78	78	78	28	—
P-2	24		24	24	24	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>232</b>		<b>232</b>	<b>232</b>	<b>232</b>	<b>66</b>	<b>5</b>
<b>Autres catégories</b>							
Agents des services généraux	50		50	50	50	25	10
Agents des services de sécurité	7		7	7	7	7	6
Agents du Service mobile	22		22	22	22	11	11
<b>Total partiel</b>	<b>79</b>		<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>43</b>	<b>27</b>
<b>Total, personnel international</b>	<b>311</b>		<b>311</b>	<b>311</b>	<b>311</b>	<b>109</b>	<b>32</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>							
Agents locaux	722		172	322	722	150	—
Volontaires des Nations Unies	200		—	200	200	—	—
Observateurs électoraux	1 288		—	—	1 288	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>2 210</b>		<b>172</b>	<b>522</b>	<b>2 210</b>	<b>150</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>2 521</b>		<b>483</b>	<b>833</b>	<b>2 521</b>	<b>259</b>	<b>32</b>

/...



Annexe IV

A. Liste récapitulative des besoins en véhicules supplémentaires <sup>a b</sup>

(Véhicules de location uniquement)

	Automobiles lourdes	Voitures moyennes	Voitures légères	Véhicules 4 x 4 ou pick ups	Minibus à 9 ou 10 places	Totaux partiels
1. Bureau du Représentant spécial	1	3	6			10
2. Division de l'action en faveur de la paix		2	2	1		5
3. Division électorale		2	4	1		7
4. Groupe des opérations conjointes		1	3		1	5
5. Service de l'information		1	2		1	4
6. Bureaux régionaux		8	132	20	9	169
7. Services administratifs		1	15	5		21
8. Parc automobile	1	1	5	4	4	15
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>169</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>236</b>

<sup>a</sup> Tous ces véhicules seront loués sur place et en fonction des besoins.

<sup>b</sup> Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des 778 véhicules supplémentaires dont la Mission aura besoin au moment des élections.

## B. Location de véhicules

1er janvier-30 juin 1994

Type de véhicule	Nombre de véhicules	Nombre de jours-mois	Coût quotidien/mensuel (en dollars E.-U.)	Coût total (en dollars E.-U.)
Berlines lourdes	2	5,0 (m)	2 760	27 600
Berlines moyennes	19	4,5 (m)	2 220	189 810
Berlines légères	90	4,5 (m)	1 950	789 750
Berlines légères	79	1,3 (m)	1 950	200 265
Berlines légères	600	14,0 (j)	130	1 092 000
Véhicules 4 x 4	31	4,0 (m)	4 370	541 880
Véhicules 4 x 4	50	14,0 (j)	290	203 000
Autocars lourds (40 places)	12	14,0 (j)	1 000	168 000
Autocars de taille moyenne (25 à 39 places)	6	14,0 (j)	750	63 000
Minibus	15	4,0 (m)	3 220	193 200
Minibus	110	14,0 (j)	214	329 560
<b>Total</b>	<b>1 014</b>			<b>3 798 065</b>

Annexe V

LISTE RECAPITULATIVE DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES EN MATERIEL DE BUREAUTIQUE

	Ordinateurs de bureau avec imprimante à laser	Ordinateurs de bureau avec imprimante à jet d'encre	Ordinateurs portatifs	Imprimantes portatives
1. Bureau du Représentant spécial	4	6	2	2
2. Division de l'action en faveur de la paix	2	4	2	1
3. Division électorale	3	4	2	1
4. Groupe des opérations conjointes	1	2	1	1
5. Service de l'information	2	2	2	2
6. Bureaux régionaux	9	31	68	23
7. Services administratifs	3	22	5	2
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>71</b>	<b>82</b>	<b>32</b>